

Assemblée nationale
XIV^e législature
Session ordinaire de 2016-2017

Compte rendu
intégral

Séance du mercredi 22 février 2017

SOMMAIRE

Présidence de M. Claude Bartolone

1. Communication de M. le président

2. Souhaits de bienvenue à une délégation étrangère

3. Questions au Gouvernement

Pénurie d'eau à Mayotte

M. Thierry Robert

M. Bruno Le Roux, ministre de l'intérieur

Atouts de la Seine-Saint-Denis

Mme Marie-George Buffet

M. Bruno Le Roux, ministre de l'intérieur

Apprentissage et formation professionnelle

Mme Stéphanie Pernod Beaudon

Mme Myriam El Khomri, ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social

Bilan de l'action en matière d'enseignement professionnel

Mme Fanny Dombre Coste

Mme Najat Vallaud-Belkacem, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

Bilan de l'action pour les droits des femmes

Mme Marie-Hélène Fabre

Mme Laurence Rossignol, ministre des familles, de l'enfance et des droits des femmes

Bilan de la politique industrielle

M. Daniel Fasquelle

M. Christian Eckert, secrétaire d'État chargé du budget et des comptes publics

Bilan de la loi pour la croissance et l'activité

M. Yves Jégo

M. André Vallini, secrétaire d'État chargé des relations avec le Parlement

Prise en charge des enfants en situation de handicap

M. Dino Cinieri

Mme Ségolène Neuville, secrétaire d'État chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion

Ligne ferroviaire Lyon-Turin

M. Michel Destot

M. Alain Vidalies, secrétaire d'État chargé des transports, de la mer et de la pêche

Financement du Grand Paris Express

M. Gilles Carrez

M. Alain Vidalies, secrétaire d'État chargé des transports, de la mer et de la pêche

Rôle du parquet financier

M. Éric Alauzet

M. Jean-Jacques Urvoas, garde des sceaux, ministre de la justice

Accès des PME aux marchés publics

M. Olivier Dassault

M. Christian Eckert, secrétaire d'État chargé du budget et des comptes publics

Démarchage téléphonique

M. Stéphane Demilly

Mme Axelle Lemaire, secrétaire d'État chargée du numérique et de l'innovation

Bilan du quinquennat

M. Alain Marty
M. Christian Eckert, secrétaire d'État chargé du budget et des comptes publics
Mesures en faveur des fonctionnaires
Mme Catherine Beaubatie
Mme Annick Girardin, ministre de la fonction publique
Suspension et reprise de la séance
Présidence de M. David Habib

4. Obligations comptables des partis politiques et des candidats

Présentation

M. Bruno Le Roux, ministre de l'intérieur
M. René Dosière, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République
M. le président
M. Jean-Frédéric Poisson

Discussion générale

M. Lionel Tardy
M. François Rochebloine
Présidence de Mme Sandrine Mazetier
M. Joël Giraud
M. Patrice Carvalho
M. Romain Colas
Mme Françoise Descamps-Crosnier
Mme Marie-Anne Chapdelaine

M. René Dosière, rapporteur

Discussion des articles

Article 1er A

Article 1er B

Article 1er C

Article 1er

M. Christophe Premat

Article 1er bis

Article 1er ter

Article 1er quater

Article 2

Article 2 bis

Article 3

Explication de vote

M. Jean-Frédéric Poisson

Vote sur l'ensemble

M. Dominique Raimbourg, président de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République

M. Bruno Le Roux, ministre

Mme la présidente

Mme la présidente

Mme la présidente

Présidence de M. Claude Bartolone

(...)

(...)

Ligne ferroviaire Lyon-Turin

M. le président. La parole est à M. Michel Destot, pour le groupe socialiste, écologiste et républicain.

M. Michel Destot. Merci sincèrement, monsieur le président. Permettez-moi d'associer à ma question mes excellentes collègues Bernadette Laclais et Béatrice Santais.

Monsieur le secrétaire d'État chargé des transports, les parlements français et italien ont désormais ratifié l'accord entre nos deux pays pour l'engagement des travaux définitifs de la section transfrontalière de la nouvelle ligne ferroviaire Lyon-Turin. La réalisation de ce tunnel de 57 kilomètres, reliant Saint-Jean-de-Maurienne à Suze, est un projet stratégique majeur pour l'Europe.

Majeur au plan environnemental, d'abord. L'objectif de cette ligne mixte, c'est un report modal massif de la route vers le rail, permettant d'économiser 1 million de tonnes par an de gaz à effet de serre. Pour les vallées alpines, et notamment celle de la Maurienne, comme pour le littoral méditerranéen, c'est un avenir enfin plus respectueux des populations et de l'environnement que dessine ce report modal. Projet majeur, aussi, au plan économique, puisqu'il conforte notamment le corridor Lisbonne-Budapest, qui correspond à 18 % de la population et 17 % du PIB de l'Union européenne. Au total, on pourra dénombrer neuf tunnels de base ferroviaires sur l'arc alpin, dont deux de même importance que le Lyon-Turin : le Brenner et le Saint-Gothard.

Le coût du chantier correspondant au tunnel de base a été estimé et certifié à hauteur de 8,6 milliards d'euros, valeur 2012. Son financement est réparti entre l'Union européenne, la France et l'Italie. Avec mon collègue sénateur Michel Bouvard, nous avons exploré, au cours d'une mission parlementaire, les pistes de financement de ce projet, notamment la possibilité de mise en œuvre de la directive « Eurovignette ». Pouvez-vous nous indiquer, monsieur le secrétaire d'État, dans le prolongement des annonces faites en juillet dernier par Manuel Valls, alors Premier ministre, les prochaines étapes de ce projet essentiel, et préciser les modalités de financement de la participation française ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste, écologiste et républicain.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'État chargé des transports, de la mer et de la pêche.

M. Alain Vidalies, *secrétaire d'État chargé des transports, de la mer et de la pêche.* Monsieur le député, la loi de ratification de l'accord entre la France et l'Italie au sujet du tunnel de la ligne Lyon-Turin vient d'être publiée au *Journal officiel*. Le Lyon-Turin n'est donc plus un projet, mais un chantier, dont l'achèvement est prévu pour 2029. Ce tunnel permettra – vous l'avez rappelé fort justement – de renforcer l'attractivité de nos territoires, de stimuler l'emploi et de répondre à nos engagements pris en faveur du développement durable, en favorisant le report modal.

La part française est estimée à 25 % du coût du projet, soit 2,21 milliards d'euros, valeur 2012, en tenant compte du financement important et attendu par l'Union européenne, à hauteur de 40 %. Lors de l'inauguration du tunnelier, le 21 juillet 2016, Manuel Valls a confirmé l'engagement de la France sur toute la durée du chantier, de l'ordre de 200 millions d'euros par an de 2017 à 2029. Il a annoncé que cela ne pèserait pas exclusivement sur le budget de l'État, puisque ce projet pourrait bénéficier du Fonds pour le développement d'une politique intermodale des transports dans le massif alpin, alimenté par le résultat des sociétés exploitant les tunnels routiers du Mont-Blanc et du Fréjus.

Reste la question de la mise en œuvre de l'excellent rapport que vous avez réalisé avec Michel Bouvard sur l'utilisation de ce que l'on appelle l'Eurovignette. Vous examinez en ce moment les moyens d'approfondir ces initiatives, dans une discussion avec la Commission européenne – car nous devons prendre des garanties sur le plan juridique, au moment où la Commission, elle-même, songe à apporter des modifications. En tout cas, cette question est importante et reste d'actualité. Ce projet, qui est aujourd'hui une réalité, est à mettre au bilan du Gouvernement. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste, écologiste et républicain.*)

(...)

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-huit heures quinze.*)

La Directrice du service du compte rendu de la séance

de l'Assemblée nationale

Catherine Joly